

CHAMPIONNAT DE FRANCE FÉMININ DES CLUBS

TOP 12 FÉMININ

PREMIÈRE PHASE

CAHIER DES CHARGES

La Fédération délègue l'organisation de sa compétition et en assure le contrôle.

Edition de septembre 2015

- PHASE 1 :**
- 12 équipes
 - 1 lieu unique

PREAMBULE

La Fédération Française des Echecs délègue, aux conditions exposées dans le présent cahier des charges, l'organisation et la gestion de la première phase du Championnat de France Féminin des Clubs à un Comité d'organisation.

Ce comité peut être un club ou toute autre association régie par la loi de 1901 et déclarée en préfecture.

1. Dates et horaires

Les dates des différentes rondes sont publiées dans le calendrier officiel de la Fédération. Les horaires de jeu sont fixés par le règlement du Championnat de France Féminin des Clubs ou par le Directeur de la compétition.

2. Lieu de jeu

Le Comité d'organisation doit fournir les salles suivantes :

- **Salle de jeu**
 - La dimension de la salle doit être de 100 m² minimum.
 - Le Comité d'organisation doit assurer la mise en place de la salle de jeu avec notamment des « cavaliers » portant le nom des joueuses et leur club, des tableaux d'affichage notifiant le classement et les résultats.
 - La salle doit être accessible aux personnes handicapées.
 - Les échiquiers doivent être suffisamment espacés pour que les joueuses puissent se lever sans gêner d'autres joueuses.

- **Salle d'analyse**

La dimension de la salle d'analyse doit être suffisante pour contenir une douzaine de jeux.

3. Restauration, hébergement et indemnisations

- Le Comité d'organisation doit fournir aux équipes une liste d'hôtels ** au minimum et de restaurants situés à proximité de la salle de compétition. Les propositions d'hébergement seront particulièrement étudiées dans les dossiers de candidature.

Il est recommandé de prévoir des hôtels comportant un nombre suffisant de chambres twins.

Il doit prévoir une petite restauration sur place.

Il est fortement recommandé de mettre gracieusement à la disposition des joueuses, café, thés, jus de fruits, eaux, et si possible petits encas (gâteaux, fruits, fruits secs...).

Disposer une petite bouteille d'eau à côté de l'échiquier de chaque joueuse est recommandé.

- Il prend à sa charge:
 - le repas des équipes du samedi soir ou du vendredi soir (5 joueuses).
Ce repas peut prendre la forme d'un buffet.
 - les frais d'arbitrage soit les indemnités journalières réglementaires, les repas et - s'il y a lieu - les déplacements (basé sur le tarif SNCF 2^{ème} classe) et l'hébergement en hôtel NN** (petit-déjeuner compris) de l'arbitre.
Rappel : Le choix de l'arbitre (AF2 minimum) devra être validé par la DNF.
 - l'hébergement en hôtel **et les repas de la Directrice des Féminines et/ou du Directeur du Top12F.

4. Matériel

Il est nécessaire de disposer d'un nombre suffisant de jeux, d'échiquiers et de pendules ainsi que de feuilles de parties et de feuilles de match. Ces supports doivent être agréés par la F.F.E.

Des échiquiers en bois sont souhaités pour le standing de la manifestation.

5. Promotion et publicité

Les frais de promotion de la compétition tels qu'affiches, plaquette, etc. sont à la charge du Comité d'organisation.

Dans ces documents, la présence de la F.F.E. et de ses partenaires officiels (nom et logos) est obligatoire.

L'édition de documents de publicité devra être au préalable soumis à la F.F.E., afin d'éviter tout malentendu.

La FFE assure un suivi fédéral de la compétition mais l'organisateur est invité à avoir un suivi également via son site (présentation, photos, résumés des matchs, etc.).

6. Cérémonies

Les frais de représentation concernant les cérémonies d'ouverture et de clôture sont à la charge du Comité d'organisation.

7. Prix

Toutes les équipes doivent être récompensées (trophées, coupes, médailles, souvenirs, ...).

8. Contrat de partenariat

Tout contrat avec une firme commerciale doit être soumis à l'agrément de la Fédération par l'intermédiaire de la Direction Technique Nationale afin d'assurer la compatibilité avec l'éthique fédérale et les éventuels contrats commerciaux souscrits par la F.F.E.

9. Saisie et retransmission des parties

- La saisie des parties est idéalement effectuée au fil de l'eau afin de proposer l'ensemble des parties jouées au plus tôt après chaque ronde
- Sauf impossibilité dont elle restera juge, la FFE mettra son matériel ainsi qu'un personnel à disposition pour la retransmission des parties.
- La saisie des résultats se fera directement sur le site fédéral (au mieux en direct, à défaut dans l'heure qui suit) avec la mise à jour des classements.
- La retransmission des parties sera au minimum de deux matchs (sur les 6) soit 8 échiquiers. La retransmission de la totalité des échiquiers (24) serait parfaite.

10. Partenariat de la F.F.E.

La F.F.E. accorde une aide financière de 800 € (huit cents euros). La moitié sera versée avant la manifestation, l'autre partie après la manifestation, sur présentation du bilan financier.

D'autre part, un chèque de caution de 1000 euros à l'ordre de la FFE sera demandé au moment du dépôt de la candidature. Il sera encaissé uniquement en cas de désistement du candidat retenu.

La couverture médiatique sera assurée sur le site FFE à la une et sur la page « Féminines » ainsi que sur les réseaux sociaux.

Le Comité d'organisation s'engage à respecter ce cahier des charges.

Fait à, le

La F.F.E.
représentée par

Le Comité d'organisation
représenté par